



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 93111

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Laos. En effet, alors que le Parlement européen a adopté, le 1er décembre dernier, une résolution condamnant les violations des droits de l'homme au Laos, la France semble en retrait sur cette question. Notre pays semble moins préoccupé de cette situation que de la défense de ses intérêts économiques, notamment le contrat EDF pour la réalisation du barrage Namtheune 2. Les Hmongs notamment seraient l'objet d'un harcèlement criminel inquiétant qui fait de nombreuses victimes, par exemple le 28 mars dernier, où plusieurs enfants et adolescents furent tués. La France ne peut pas rester insensible à ce dossier, d'un pays auquel nous fûmes liés par un passé colonial. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa réponse sur cette question.

Texte de la réponse

La situation des Hmongs qui suscite une grande émotion, fait depuis longtemps l'objet d'une attention toute particulière de la part du gouvernement français. C'est dans le cadre de cette préoccupation ancienne que la France a pu dépêcher, fin décembre 2005, une mission dans la province du Xieng Khouang, dont la population comprend plus d'un tiers de personnes hmongs. Cette mission, composée du député du Cher et président du groupe d'amitié France-Laos, M. Yves Fromion, et de notre ambassadeur au Laos, a pu se rendre sur place, tout particulièrement dans les villages de Phoukut et Phoukoun où se trouvent un grand nombre de Hmongs, et examiner la façon dont ces personnes sont accueillies et réinstallées. Afin d'améliorer la situation de ces populations, la France a rappelé sa disponibilité à apporter son assistance humanitaire aux populations démunies. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une action de long terme menée par la France et qui est appelée à se poursuivre. En premier lieu, la France continuera à encourager les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. En second lieu, l'action de la France en faveur du Laos, PMA (pays moins avancé) enclavé, dans le domaine de l'aide humanitaire et au développement continuera à viser explicitement à soutenir les populations les plus défavorisées quelle que soit leur origine ethnique, et à lutter contre la pauvreté.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93111

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4328

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5846